



Mise aux normes des ascenseurs

Par **marina**, le **28/11/2009** à **09:55**

Bonjour,rrnrnje reçois de mon syndic la convocation d'usage pour l'assemblée annuelle : y était joint un devis unique pour la mise aux normes des ascenseurs d'un montant total de plus de 45.000 € ! rnrnCe devis comprend d'une part les travaux obligatoires, (tranches 2010 et 2013) pour près de 35.000 € avec une remise si nous réalisons les deux phases en même temps) et d'autres part des travaux de remise à niveau technique pour 15.000 €...rnrnSi ce devis est voté il me sera impossible d'en faire le règlement (ma quote part est de près de 10.000 €) sur moins d'un an et de faire encore un crédit.rnrnJe souhaite donc savoir s'il est possible de refuser ce devis unique et de demander à régler uniquement pour l'instant les travaux prévus pour 2010.rnen effet, les travaux de mise à niveau technique sont ils obligatoires et à réaliser dans le même délai ? Les copropriétaires et le syndic peuvent ils m'imposer ce devis unique ? rnrnMerci de vos réponses